

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 27 OCT. 2022

OBJET :
*Participation financière à
l'association de préfiguration VAL
D'EMPLOI dans le cadre de
l'expérimentation Territoires Zéro
Chômeur de Longue Durée (TZCLD)*

Nombre de conseillers :
- en exercice : 29
- votants : 27

N° 2022.10.04

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre, le Conseil Municipal de la commune de Livron sur Drôme, dûment convoqué le dix-neuf octobre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.
M. José MUNOZ ALVAREZ est désigné secrétaire de séance.

PRESENTS : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Jean-François FAURE, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Dullio NOVARO, Laurent MANTONNIER, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Dan VILLIOT, Fabien PLANET, Alain COURTHIAL, Matthieu NIVOT, Nicolas COLOMB, José MUNOZ ALVAREZ

REPRESENTES : Evelyne BERNARD (pouvoir à N. MANTONNIER), Anne-Lise VIALON (pouvoir à F. FAYARD), Nathalie SORIA (pouvoir à S. AMBLARD), Francine DAMBRINE (pouvoir à D. VILLIOT), Emmanuelle GIELLY (pouvoir à N. COLOMB)

ABSENTS : Elisabeth LUQUES, Thierry SANCHEZ (excusé)

Vu la loi n°2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée »

Vu les décrets d'application n°2021 du 30 juin 2021 et n°2021-1742 du 22 décembre 2021 relatif à l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée »

Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 Mai 2022 approuvant le dépôt de la candidature de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée à l'expérimentation TZCLD

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 Mai 2022 approuvant le dépôt de la candidature de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée à l'expérimentation TZCLD

Considérant le projet de territoire et notamment l'enjeu « lutter contre les inégalités et renforcer la cohésion sociale pour permettre un équilibre social et générationnel du territoire »

Madame Nathalie MANTONNIER, Première adjointe, rappelle qu'un travail est engagé depuis 2018 autour du projet TZCLD.

Par délibération en date du 30 mai 2022, le Conseil Municipal de Livron-sur-Drôme s'est engagé à soutenir le dépôt de candidature de la Communauté de communes à l'expérimentation TZCLD pour le territoire de Livron-sur-Drôme. A ce jour, le dossier est en attente d'habilitation par les autorités compétentes.

Une association de préfiguration, VAL D'EMPLOI, a été créée le 19 Mai 2022. Elle portera notamment l'Entreprise à But d'Emploi (EBE), après son habilitation.

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le 27 OCT. 2022

ID : 026-212601652-20221025-DELIB20221004-DE

L'ouverture d'une première Entreprise à But d'Emploi (EBE) est envisagée pour fin 2022. Pour mémoire, celle-ci a pour fonction première de produire des emplois supplémentaires, adaptés aux personnes privées durablement d'emploi résidant dans le territoire. Une trentaine de livronnaises et livronnais, en situation de privation durable d'emploi, sont impliqués dans cette dynamique territoriale, et seront demain les premiers salariés de l'entreprise.

Pour préparer ses premières activités de ressourcerie / recyclerie et les démarrer de manière effective dès l'habilitation, l'association a pris en location un bâtiment de 785 m² sur 2 000 m² de terrain, situé passage des 4 saisons, au cœur de Livron-sur-Drôme.

En tant que territoire d'accueil de cette démarche, et acteur majeur de cette expérimentation, il est proposé au Conseil Municipal, d'une part, d'adhérer à l'association de préfiguration VAL D'EMPLOI, et d'autre part, d'apporter un soutien financier au démarrage de cette nouvelle activité, notamment au travers la prise en charge des loyers du local.

Le montant de l'adhésion est fixé à 1 000,00 €.

Le montant sollicité de la participation financière s'élève à 20 000,00 €. Ce montant prend la forme d'un apport associatif qui se transformera en parts sociales lors de la transformation de l'association VAL D'EMPLOI en SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif).

Le versement de l'apport interviendra en deux fois :

- un premier versement d'un montant de 10 000 € dès l'adoption de la présente délibération et dans tous les cas avant le 5 novembre 2022,
- un second versement d'un montant de 10 000 €, au cours du premier trimestre 2023 et au plus tard, avant le 31 mars 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

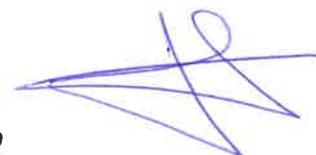
- **DÉCIDE** l'adhésion de la commune à l'association VAL D'EMPLOI,
- **ATTRIBUE** une participation financière d'un montant de 20 000 euros à l'association VAL D'EMPLOI,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents, actes nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Le (la) secrétaire de séance,



Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le

26 OCT. 2022